



**L'ex-sénatrice et présidente du parti fusion a laissé entendre jeudi à l'occasion du lancement de l'université d'été et de la sortie de la deuxième édition du journal du parti qu' « un conseil électoral permanent n'est pas possible vu que le sénat n'est pas complet », a constaté Haïti Press Network.**

Mme Beauzile a expliqué que ceux qui ont voulu publier l'amendement n'étaient pas clairs de quel type de CEP qu'ils voulaient. « Ils devraient savoir qu'il faut 2/3 du sénat pour voter. Le sénat est actuellement à 20 sénateurs et le président ne peut pas voter, d'où le début de la crise », a fait savoir Mme Beauzile.

Elle a mis en cause l'amendement constitutionnel réalisé dans des conditions qui empêchent, selon elle, le non décollage du pays.

« Jusqu'à ce moment on ne voit pas comment on va procéder pour mettre un conseil électoral permanent sur pied », a déclaré Mme Beauzile.

La solution selon l'ex-sénateur Beauzile est d'organiser les élections avec un conseil électoral provisoire et avec un pacte de gouvernabilité.

Par ailleurs, la présidente de la Fusion a mentionné que l'« université d'été » se déroulera du 6 au 30 août 2012 avec une « session Michard Gaillard ». Ce programme lancé depuis août 2005 est organisé chaque année à la mémoire d'un grand personnage du pays.